



Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° A20250728-339

	Service	Affaires générales
	Type	Reprise de terrain commun
Matière	3.5.3	Domaine et patrimoine – acte de gestion du domaine public - Cimetières
Objet	Reprise de terrain commun à l'issue du délai de rotation	
Lieu	Cimetière d'USSEL – Section n°5 – Emplacement 229	
Demandeur	Monsieur le Maire d'Ussel	

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-7 et suivants, L2223-1 et suivants, R2213-42 et R2223-5 ;
- Vu l'arrêté municipal n°A20150512-117 portant modification du règlement intérieur des cimetières d'Ussel, Saint-Dézéry et la Tourette ;
- Vu le décès de Madame Juana GONZALEZ PEREZ en date du 28 avril 1995 à USSEL et son inhumation dans un terrain non concédé ;
- Considérant que la durée de rotation de cette sépulture en terrain commun est atteinte et qu'il est nécessaire que l'emplacement fasse retour à la commune, dans un souci de bonne gestion du cimetière ;

ARRÊTE

Article 1er : L'emplacement en terrain commun n°229 dans la section 5 est repris le 28 juillet 2025.

Article 2 : le corps de Madame Juana GONZALEZ PEREZ sera exhumé et réinhumé derechef dans l'ossuaire communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet d'USSEL
- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'Ussel
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL

Fait à Ussel, le 28 juillet 2025



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze,
Christophe ARFEUILLÈRE